



COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 20 décembre 2016

JEUDI 15 décembre 2016 à 20 h 30

L'an deux mil seize, le quinze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHEMERE LE ROI, légalement convoqués le 9 décembre 2016, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents M. Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc, BESNIER Evelyne, CARIOU Philippe, MASSA Georges, LEVEAU Andrée, GASNIER Jean-Louis **BARADU** Philippe

Absents excusés : GUILLOIS Véronique KHÛNE Agnès

Secrétaire de séance : BESNIER Evelyne

Membres convoqués : 9

Membres présents : 7

Membres votants : 7

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 3 novembre 2016.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Communauté de Communes du Pays de MESLAY GREZ : Mise en conformité des statuts de la CCPMG
2. Tarifs de location de la salle des fêtes en 2017
3. Rapport 2015 du service public du SIAEP
4. Indemnité conseil de la trésorerie
5. Demande de subvention exceptionnelle pour une classe transplantée
6. Tableau des effectifs du personnel communal
7. DICRIM : Document d'information des risques majeurs
8. Informations diverses
9. Compte-rendu des réunions depuis le 3 novembre 2016

DÉLIBÉRATION 2016-12-15-1

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Le Conseil municipal,

Vu la loi Notre en date du 7 août 2015,

Vu la loi MATPAM en date du 27 janvier 2014,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5214-16 et L52-11-17

Vu l'arrêté préfectoral N° 2003-P1809 du 30 octobre 2003 portant création de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez,

Vu les arrêtés préfectoraux N°2006-P1174 du 17 août 2006, N°2008-P320 du 13 mars 2008, N°2008-P1682 du 30 décembre 2008, N°2009-P139 du 11 février 2009, N°2009-P1244 du 8 décembre 2009, N°2009-P1381 du 29 décembre 2009, N°2010-P542 du 4 mai 2010, N° 2012 207 005 du 25 juillet 2012, du 21 décembre 2015 et du 20 janvier 2016 portant modifications des statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez,

- Approuve le transfert à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au 1^{er} janvier 2017 de la compétence obligatoire ci-après :

« Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;

- Définit les Zones d'activité économique (ZAE) :

- Définit comme suit la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

- Est d'intérêt communautaire la mise en œuvre des politiques contractuelles relatives au commerce de proximité et à l'artisanat avec tous les organismes susceptibles de soutenir le développement du commerce de proximité et de l'artisanat
- Les activités commerciales de proximité restent de compétence communale
- Sur le pôle centre de Meslay du Maine, définition d'un espace commercial à vocation communautaire (voir périmètre carte en annexe) dont le périmètre pourra évoluer dans le cadre des réflexions du PLUi vers une zone d'activités à vocation commerciale,
- Approuve le transfert à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au 1^{er} janvier 2018 de la compétence obligatoire : « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) ;
- Approuve le transfert à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, au 1^{er} janvier 2017 de la compétence obligatoire ci-après :
 - « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » ;
- Acte le fait que la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » précédemment inscrite comme compétence facultative devient une compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2017 ;
- Approuve le transfert à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au 1^{er} janvier 2018 de la compétence optionnelle « Aménagement, entretien et gestion du service d'eau potable » ;
- Approuve le transfert à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au 1^{er} janvier 2018 de la compétence optionnelle « Assainissement collectif » ;
- Acte le fait que les compétences Eau Potable et Assainissement collectif seront des compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020 (les statuts feront ainsi l'objet d'une modification rédactionnelle pour en tenir compte) ;
- Acte le fait que la compétence « Relais Services Publics » inscrite précédemment comme compétence facultative devient une compétence optionnelle au 1^{er} janvier 2017 sous l'intitulé suivant :
 - « Création et gestion de la maison de services au public (MSAP) »

DÉLIBÉRATION 2016-12-15-2 -TARIFS LOCATION SALLE DES FETES EN 2017

M. Le Maire présente le bilan de la location de la salle des fêtes en 2016.

Après discussion, le Conseil municipal décide

- + De maintenir les tarifs actuels pour l'année 2017
- + De mettre en place le versement d'arrhes pour les locations réservées par les associations communales et intercommunales
- + De demander une caution supplémentaire de 250 € si le restaurant scolaire est mis en location avec la salle des fêtes.
- + De ne pas louer la salle des restauration scolaire **SEULE**
- + De maintenir une bonification annuelle pour chaque association communale de 140 €

Le Conseil municipal charge M. Le maire de signer toutes les pièces et actes consécutifs à cette délibération.

DÉLIBÉRATION 2016-12-15-3

RAPPORT 2015 DU SERVICE PUBLIC DU SIAEP

Le Conseil municipal prend connaissance de ce rapport et l'approuve.

DÉLIBÉRATION 2016-12-15-4

INDEMNITE CONSEIL 2016 POUR LE TRESORIER DE LA COMMUNE

Le conseil municipal décide

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil
- **D'accorder une indemnité de conseil de 150 € brute pour 2016**
- Que cette indemnité sera attribuée à véronique QUEMENER
- De ne pas lui accorder l'indemnité des documents budgétaires

DÉLIBÉRATION 2016-12-15-5**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
POUR UNE CLASSE TRANSPLANTÉE du RPI de l'E.R.V.E**

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 225 € pour une classe transplantée pour la classe des cours moyens de l'école du RPI de l'E.R.V.E.

DÉLIBÉRATION 2016-12-15-6**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

date délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité temps de TRAVAIL	Filière	Catégorie	DÉSIGNATION DU SALARIE	Libellé du grade de l'agent dans le poste	statut	position
01/06/2003	Secrétaire de mairie	21 h	A	A	TROUILLARD Roselyne	attachée territoriale	Titulaire	100%
02/10/2015	adjoint administratif	10 h	A	C	ARTERIOLE Soizic	adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Titulaire	100%
01/07/1994 01/01/2007	ATSEM	28 h	T	C	HUAUME Arlette	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Titulaire	LD
01/01/2012	ATSEM Remplaçante	31 h	T	C	CLERMONT Elodie	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	CDD	100%
15/08/2015	Agent Cantine-Entretien Bâtiments Communaux	21 h	T	C	MONNIER Christelle	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	CDD	100%
01/01/2017	AGENT COMMUNAL	35 h	T	C	ECHIVARD Emmanuel	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	Titulaire	100%
Moyenne horaire hebdo		23.6 h	Équivalent temps plein		3.37			

DÉLIBÉRATION 2016-12-15-7**ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CHARGE SALARIALE
POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2017**

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la proposition de M. Le Maire pour la répartition des charges de personnel communal assurant des tâches dans le cadre du service « assainissement ».

DÉLIBÉRATION 2016-12-15-8**ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIF REDEVANCES 2017**

Le Conseil municipal, après étude et au vu décide, après délibération, de ne pas augmenter les tarifs des redevances pour 2017.

DÉLIBÉRATION 2016-12-15-9**DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs**

M. Le Maire présente un document « Dossier d'information communal sur les risques majeurs » appelé « DICRIM » qui a pour objet de permettre à tous les citoyens de connaître les risques majeurs auxquels ils peuvent être confrontés et les mesures de sauvegarde qui les concernent. Le Conseil municipal prend connaissance du document et, après délibération, décide :

- de valider ce DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS dit « DICRIM »
- de le faire connaître à la population par un avis d'affichage à la mairie pendant deux mois au moins signalant une mise à disposition permanente de ce document aux personnes intéressées aux jours et heures d'ouverture de la mairie conformément à la réglementation.

INFORMATIONS DIVERSES

✚ EMPRUNT : M. Le Maire a contracté un prêt de 100 000 €, au taux de 1.04% pour une durée de 15 ans à taux fixe pour le projet de rénovation thermique du bâtiment de la mairie, compte tenu de la délégation à M. Le Maire.

SÉANCE du 15 décembre 2016 Délibérations prises du N°2016-12-15-1 au N°2016-12-15-9

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2016-12-15-1	Mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ
N° 2016-12-15-2	Tarifs de location de la salle des fêtes en 2017
N° 2016-12-15-3	Rapport 2015 du service public du SIAEP
N° 2016-12-15-4	Indemnité Conseil pour le trésorier de la commune en 2016
N° 2016-12-15-5	Demande de subvention exceptionnelle pour une classe transplantée du RPI de l'E.R.V.E
N° 2016-12-15-6	Tableau des effectifs du personnel communal
N° 2016-12-15-7	Assainissement collectif : charge salariale pour le budget assainissement 2017
N° 2016-12-15-8	Assainissement collectif : tarif des redevances en 2017
N° 2016-12-15-9	DICRIM : Document d'information communal des risques majeurs

Fait à CHEMERE LE ROI, le 15 décembre 2016
Le Maire
LANDELLE Jean-Luc